



# AG Renault du 30 avril

## Salariés-Actionnaires, Participez, Votez

### Recommandations du SM-TE

Sections RENAULT  
du syndicat SM-TE

Syndicat de la  
Métallurgie  
Travaillons  
Ensemble

Nouvelle série N°21

20 avril 2015

API : FR TCR LOG 0 52 1 avenue du Golf 78084 GUYANCOURT tél : 06.98.05.13.80 sm-te.guyancourt@renault.com  
Consultez notre site : www.travaillonsensemble.org fax : 01.76.86.90.90

syndicat libre et indépendant car non confédéré et financé uniquement par les adhérents

### Salariés-Actionnaires, rendez-vous en nombre à l'Assemblée générale mixte, à l'invitation de Carlos Ghosn.

Vous pourrez voter en direct les évolutions statutaires devant réunir 66% des votes pour être adoptées. Vous aurez aussi l'occasion d'interroger de vive voix le Président et les Administrateurs pour les questions que vous avez à leur poser.

#### Résumé du positionnement SM-TE :

3	5	8	9	11	12	13	16
Affectation du résultat de l'exercice 2014	Accord de non-concurrence conclu avec M. Ghosn	Nomination d'un nouvel administrateur : Mme Cherie Blair	Rémunération au titre de l'exercice 2014 attribuée à M. Carlos Ghosn	Réduire le capital de la Société par annulation d'actions propres	Instauration statutaire du principe « une action, une voix »	Abaisssement de la limite d'âge des administrateurs	Suppression de l'obligation pour un administrateur de détenir des actions
Contre	Contre	Abstention	Contre	Contre	Contre	Abstention	Contre

Pour les autres résolutions, la position du SM-TE est le vote **Pour**.

#### Analyse du SM-TE et ses recommandations de vote quant aux principales résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2015

##### Résolution N°3 : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2014

Un peu d'histoire : Lors de la création de l'Alliance en 1999, c'est Renault qui a procédé au rachat partiel du capital de Nissan, par ses fonds propres, ou par de l'endettement. Par ailleurs Renault a largement investi dans Nissan, par la mobilisation de ses équipes, voire de ses dirigeants (M. Pelata, M. Tavarès, M. Ghosn lui-même), l'intervention des équipes du Design, des Achats, etc. Ce ne sont pas les actionnaires qui ont investi dans Nissan, c'est bel et bien Renault. Par conséquent, il est anormal que le dividende des parts de Nissan revienne directement aux actionnaires. *C'est bien à Renault que cet argent devrait revenir, pour en disposer librement en juste retour de son investissement.* **C'est pourquoi le SM-TE vous invite à voter Contre.**

##### Résolution N°5 : Approbation de l'accord de non-concurrence conclu avec M. Ghosn

Ce n'est pas tant l'accord qui choque, que le montant des contreparties financières établies si il était mis en œuvre : 2 années de rémunération brute, (part fixe + variable) soit 2 x (1 230 000+1 814 250) = 6 088 500 Euros ! De surcroît, cette disposition annulerait l'effet de la

condition de présence de M. Ghosn en 2019 pour bénéficier de sa part variable différée : même si M. Ghosn quittait l'Entreprise, il pourrait quand même toucher cette somme ! Nous SM-TE faisons une autre proposition, qui conjugue l'intérêt de Renault et celui des salariés : si M. Ghosn s'avisait de rejoindre la concurrence, qu'il dédommage Renault de la même somme. **Le SM-TE vous invite à voter Contre.**

##### Résolution N°8 : Nomination d'un nouvel administrateur – Mme Cherie Blair

Cette personnalité a indéniablement de grandes qualités, au service de la Justice et des droits de l'Homme. Portons à son crédit son action auprès de la B-Team pour « créer un avenir où le but des affaires serait d'être une force motrice pour un développement social, environnemental et économique » : Perspective réaliste, ou miroir aux alouettes du néo-libéralisme anglo-saxon ?

L'argument avancé pour son choix « féminiser le Conseil » nous semble un peu mince. Nous aurions aimé qu'au-delà de son indéniable féminité, ses compétences en matière d'administration d'un grand groupe industriel soient mises en avant. Même considérant comme une bonne chose de féminiser le Conseil, **le SM-TE prône l'Abstention.**

**Résolution N°9 : Avis sur les éléments de rémunération dus ou attribués au titre de l'exercice 2014 à M. Carlos Ghosn**

Si vous aviez des inquiétudes sur l'affectation des sommes économisées par le blocage de votre salaire et la suppression de 8000 postes en France, avec l'assentiment des confédérations syndicales (CFE-CGC, CFDT, FO) signataires de l'accord de compétitivité de 2013, que cette résolution vous rassure : l'argent n'est pas perdu pour tout le monde. Mais ce n'est pas parce que vous avez voté pour ces syndicats que vous êtes obligés de voter pour cette résolution...

- Pour contrer la ponction de telles sommes sur l'Entreprise au profit d'une seule personne,
- Pour aider le Conseil d'Administration à remettre les pieds sur terre,
- Pour promouvoir l'idée d'orienter cet argent vers l'innovation et l'investissement industriel en France,

**Le SM-TE recommande le vote Contre.**

**Résolution N°11 : Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital de la Société par annulation d'actions propres**

Annuler des actions prive l'entreprise de la richesse équivalente, qui n'est plus disponible pour son fonctionnement et son investissement, et a pour effet mécanique d'augmenter la valeur de l'action. Cette disposition ne répondant à aucune logique industrielle, **le SM-TE propose de voter Contre.**

**Résolution N°12 : Instauration statutaire du principe « une action, une voix »**

Cette résolution a déjà fait couler pas mal d'encre. L'Etat Français souhaite le rejet de cette résolution,

pour promouvoir l'actionnariat stable et durable, face à la spéculation boursière, facteur de vision court terme incompatible avec l'investissement industriel et humain, et dont on voit les effets criants sur la désindustrialisation et les pertes de compétences.

Parce que le SM-TE est attaché à une politique industrielle de long terme qui permette une production massive et rentable en France, nous suivons l'Etat Français. **Le SM-TE vous invite à voter Contre.**

**Résolution N°13 : Abaissement de la limite d'âge des administrateurs**

Cette résolution semble de bon sens à première vue : diminuer la limite d'âge de 80 à 72 ans.

Nous observons qu'elle aura pour effet que les mandats de six administrateurs historiques de Renault (Mme de la Garanderie, MM. Belda, de Croisset, Desmarest, Ladreit de Lacharrière, Lagayette) ne seront pas renouvelés. Si cette résolution était adoptée, par quel type de personnalités seraient-ils remplacés ? Pourquoi cette perspective de renouvellement massif du CA ? Pourquoi maintenant ? Devant ces incertitudes, **le SM-TE prône l'Abstention.**

**Résolution N°16 : Suppression de l'obligation pour un administrateur de détenir des actions**

Pourquoi avoir un administrateur qui n'a aucune part (intérêt ?) dans l'entreprise qu'il est censé administrer ? Même si cette part est symbolique (1 action), l'administrateur ne doit pas oublier qu'il est rémunéré pour sa présence au CA. **Le SM-TE propose de voter Contre.**

**RENAULT MOBILIZ SOLIDAIRE : Quèsaco ?**

Souvenez-vous : début mars nous avons été informés de l'évolution des FCPE du Plan d'Epargne Entreprise : le fonds « Impact ISR Rendement Solidaire » était remplacé par « Renault Mobiliz Solidaire », avec proposition aux détenteurs de parts d'y transférer leurs avoirs.

**Renault Mobiliz Solidaire** est un fonds destiné à investir dans des projets de mobilité innovants pour les plus démunis, dans le cadre de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise. L'action est louable, autant que l'intention.

Il se trouve que ce fonds est géré par la société « **Mobiliz Invest** », et que dans l'invitation à l'Assemblée Générale, on peut voir que cette société est présidée par M. Carlos Ghosn lui-même. Quelques clics sur internet, et il apparaît que la Direction en est assurée par Mme Claire Martin, par ailleurs en charge de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

Ainsi en souscrivant à ce FCPE, sachez que c'est à vos dirigeants que vous confiez le soin de gérer votre argent.

**Donnez-vous les moyens d'agir : rejoignez le syndicat SM-TE**

**Pour engager des actions, vous représenter et défendre vos droits, le syndicat SM-TE invite les salariés à le rejoindre en devenant membre.** Tant les « Renault » que les « prestataires » (salariés les plus fragiles).

**Selon ses statuts** (ART. 4 : Le syndicat affirme le principe de l'indépendance syndicale et prohibe tout financement d'origine patronale ou politique) **et la volonté de ses dirigeants, le syndicat SM-TE est libre et indépendant parce que financé uniquement par les adhérents, libre et indépendant parce que non confédéré.**

Bulletin d'adhésion : [http://www.travaillonsensemble.org/d90-adhesion/images/Fiche\\_adhesion\\_SM-TE.pdf](http://www.travaillonsensemble.org/d90-adhesion/images/Fiche_adhesion_SM-TE.pdf)